

**Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge***26025404*****12 FEV. 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0670 564 364****Nom**(en entier) : **KEZCO GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Tanneurs 58 - 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE DE LA SOCIETE****1 TRANSFERT DU SIEGE DE LA SOCIETE :**

Le conseil d'administration décide de déplacer le siège de la société à l'Avenue de Stalingrad 52, 1000 Bruxelles à partir du 06 février 2026.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'actionnaire confie tous les pouvoirs et procurations nécessaires à la société KTMA SRL (BCE : BE0785.460.963), à son directeur et à son personnel pour apporter les changements nécessaires auprès des institutions.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).